

ÉCOLE PAUL-BRUCHÉSI



1310 boul. Saint-Joseph Est
Montréal, Québec
H2J 1M2

Téléphone : (514) 596-5845
Télécopie : (514) 596-5847
Site web: <http://www.csdm.qc.ca/bruchesi>

Date : _____

Destinataires : Parents ou titulaire de l'autorité parentale

Expéditrice : Directrice de l'école

Objet : Distribution de médicaments prescrits ou non

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous aviser que le personnel de l'école peut distribuer des médicaments prescrits ou non à votre enfant.

Pour ce faire, vous devez obligatoirement compléter le formulaire « Autorisation de distribuer un médicament » lorsque votre enfant doit recevoir un médicament à l'école. Le formulaire et le médicament doivent être remis à la secrétaire de l'école ou à la personne désignée.

Tous les élèves âgés de moins de 14 ans doivent prendre leur médicament devant la personne qui le distribue à l'école. Toutefois, les élèves âgés de 12 ou 13 ans fréquentant une école secondaire peuvent prendre eux-mêmes leur médicament moyennant votre autorisation écrite sur le formulaire « Autorisation de distribuer un médicament ».

Le médicament doit être remis obligatoirement dans un contenant reçu du pharmacien et accompagné de l'étiquette produite par la pharmacie. Vous devez voir au renouvellement de la prescription du médicament lorsque nécessaire.

Distribuer un médicament à l'école demeure une mesure exceptionnelle. Pour éviter de devoir le faire, nous vous demandons, lorsque possible, de faire prescrire à votre enfant un médicament suivant une posologie de 12 ou 24 heures. Ainsi, le médicament pourrait être pris à la maison évitant les risques d'omission ou de transport du médicament. Si impossible, s.v.p. le faire prescrire aux huit heures.

Merci de votre collaboration

Danielle Charland
Directrice